Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Audition de l'enfant ordonné par le JAF

Par SCSCSCS

Bonjour,

La mère de mon enfant a lancé une procédure pour demander la résidence principale + autorité parentale exclusive et une garde plus importante chez elle que chez moi. Sans rentrer dans les détails de sa motivation, mon enfant de 10 ans a fait valoir son souhait de vouloir être auditionné car il s'oppose à la demande de la mère. Le JAF a ordonné une audience par une assistante sociale, avec un délai d'un mois pour déposer un rapport d'audience.

Ma question est la suivante : vu le délai pour déposer le rapport, est ce que plusieurs entretiens sont prévus avec mon enfant ? ou il s'agit d'un seul et unique entretien ?

Mon enfant a exprimé son choix d'être accompagné par son avocat (avocat pour mineur qu'il a déjà vu, lorsque la mère demandait une enquête sociale en vue de sa demande de garde exclusive...). Si vous avez d'autres infos sur les modalités ce cette audience, je suis à votre écoute.

Merci beaucoup.

Cdt